



Plan Local d'Urbanisme

4.3 - Règlement graphique secteur Jasmin/Joudin/Bachelin/Layat 1/2000

Arrêté par délibération du conseil municipal du 23 juin 2022

Approuvé par délibération du conseil municipal du 18 juillet 2023



LEGENDE

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts en zone U et AU
- Réseaux publics d'électricité
- Voies, chemins, transports public à conserver et à créer - Déviation à créer
- Voies, chemins, transports public à conserver et à créer - Vole cyclable

- #### INFORMATIONS
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (secteur affecté par le bruit)
 - Zone tampon 30m réseaux d'électricité

- #### PRESCRIPTIONS PONCTUELLES
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Emplacement réservé aux installations d'intérêt général - maison de retraite
- Emplacement réservé aux installations d'intérêt général - pôle médical
- Emplacement réservé aux installations d'intérêt général - projet ferroviaire Lyon Turin
- Emplacement réservé aux voies publiques - liaison douce
- Emplacement réservé aux voies publiques - sécurisation voirie
- Emplacement réservé aux voies publiques - voirie
- Mixité sociale et fonctionnelle en zones urbaines ou à urbaniser
- Orientation d'Aménagement et de Programmation de projet (sans règlement)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation relative à l'habitat
- Orientations d'Aménagement et de Programmation centralité et mobilité
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Interdiction de changement de destination des rez de chaussées commerciaux
- Zonage de risques d'inondation, secteur constructible
- Zonage de risques d'inondation, secteur inconstructible
- Limitations de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général : périmètre PIZ (document annexé au rapport de présentation)
- Périmètre de la servitude d'utilité publique Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) annexé au P.L.U.
- Zone humide inventoriée
- Réseaux publics d'électricité et bandes de 30m00 de part et d'autre

ZONES

- zone d'urbanisation future habitat après modification ou révision du P.L.U
- zone agricole dédiée aux constructions agricoles
- zone agricole de protection de captage des eaux
- zone agricole de réservoir de biodiversité
- zone d'urbanisation future habitat
- zone naturelle majoritairement forestière
- zone de camping
- zone de camping soumise aux risques naturels
- zone naturelle de protection de captage des eaux
- zone naturelle correspondant au corridor écologique
- zone naturelle d'équipements ou installations publiques
- jardins et parcs
- zone de loisirs
- zone naturelle de réservoir de biodiversité
- secteur de taille et capacité limitée
- zone urbanisée du centre bourg
- zone urbanisée des hameaux
- zone urbanisée d'extension de l'habitat
- zone urbanisée d'extension de l'habitat peu dense
- zone d'activité économique dominante commerciale
- zone d'activité économique dominante artisanale et commerciale
- zone d'activité économique dominante industrielle
- zone urbanisée d'équipements publics et collectifs
- zone urbanisée d'équipements publics et collectifs
- zone urbanisée dédiée à l'hébergement touristique
- zone agricole à préserver pour son potentiel agronomique et paysager
- zone naturelle destinée à la production d'énergie renouvelable photovoltaïque

